
COMMUNIQUE DE PRESSE

Des tondeuses écologiques pour les grands sites d'Ardèche
Avril 2021

Moins de bruits, moins d'émissions polluantes... Cette année des animaux vont remplacer les engins mécaniques pour entretenir le site de la Combe d'Arc.

L'expérience menée au printemps 2020 dans les Gorges de l'Ardèche a été concluante. C'est donc tout naturellement que l'éleveuse d'ovins et de caprins basée à Saint Maurice d'Ibie a été retenue cette année encore par le Département pour nettoyer le site de ses herbes hautes.

Pendant près de 2 mois une trentaine d'animaux contenus dans des parcs mobiles (brebis, chèvres et une ânesse), vont entretenir la végétation des prairies et/ou pelouses en respectant ainsi la pousse délicate de la végétation. Deux hectares et demi de terrain sont ici offerts aux appétits des animaux.

L'autre partie des troupeaux de la bergère, soit près de 250 brebis et agneaux, seront installés durant la même période sur un autre site départemental : le site antique d'Alba-la-Romaine ce qui était déjà le cas l'année passée. Les troupeaux passent ainsi toute l'année dehors et bougent de communes en communes avant une montée en alpage l'été.

Si l'éco-pâturage est une bonne alternative à la fauche mécanique c'est aussi un bonheur pour les visiteurs qui peuvent apprécier cette présence apaisante dans ce site exceptionnel ! Pour l'éleveuse c'est aussi une façon « *de montrer au public la valeur et l'utilité de son métier* » et permet aussi « *dans un pays qui s'embroussaille très vite de lutter aussi contre les incendies* »

UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ

La Combe d'Arc est un lieu magnifique d'une grande richesse écologique, classé Espace naturel sensible majeur du Département de l'Ardèche et intégré au site Natura 2000 des Gorges de l'Ardèche et de la Dent de Rez. La très grande multiplicité de milieux en fait un ensemble écologique remarquable, regroupant des écosystèmes contrastés.

L'Espace naturel sensible de la Combe d'Arc :

- Politique départementale financée par la Taxe d'Aménagement permet l'achat par voie amiable, ou par préemption, des terrains classés en espace naturel.
- ENS des Gorges de l'Ardèche = superficie ardéchoise de la Réserve naturelle nationale + celle du site classé des abords du Pont d'Arc et de la Grotte Chauvet, soit 2 686 hectares.
- Communes concernées : Bidon, Labastide-de-Virac, Lagorce, Saint-Marcel d'Ardèche, Saint-Martin d'Ardèche, Saint-Remèze, Salavas, Vallon-Pont-D'arc.
- A ce jour le Département est propriétaire de 22 parcelles correspondant à 48,77 hectares sur le site classé dont 5 à 6 hectares supplémentaires sont en cours d'acquisition dans la Combe d'Arc, en perspective du projet Opération Grand Site
- Le Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA) a en charge l'animation de cet ENS dans le cadre de la politique départementale des ENS au travers d'un contrat « Ardèche nature ».

Contact : Virginie Perrin / Isabelle Seren / Corine Fontanarava
04 75 66 71 46 – 04 75 55 66 77 12 – 04 75 66 77 08 - com@ardeche.fr

